

## COMMENT EN FINIR AVEC L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION ?

**Pour ce mercredi du futur consacré à l'extrême pauvreté et à l'exclusion, Maurice Leroy, Ancien Ministre, Député de Loir-et-Cher, Président du Conseil général de Loir-et-Cher, accueille à l'Hôtel du Département Etienne Pinte, Président du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), Ancien Député des Yvelines.**

Un état des lieux de la pauvreté s'impose avant d'évoquer les différentes solutions pouvant permettre de faire face à ce phénomène croissant en France métropolitaine où 14,1% des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté<sup>1</sup>. **En Loir-et-Cher, ils sont 12,1% dans cette situation**, ce qui classe le département au 21<sup>ème</sup> rang national avec près de 40 000 habitants en situation de pauvreté.

Quant aux ménages les plus touchés, ceux vivant en zone urbaine sont davantage pauvres (14,4% contre 9,4% en zone rurale) et les familles monoparentales sont les plus exposées. En effet, plus de 30% d'entre-elles vivent sous le seuil de pauvreté et l'écart avec le niveau national est plus faible. **Au total, plus d'un enfant du Loir-et-Cher sur six vit dans une famille pauvre.**

**À l'inverse, on comptabilise moins de ménages pauvres parmi les plus âgés** (4,5 points de moins qu'en moyenne départementale) et d'ailleurs la proportion de bénéficiaires du minimum vieillesse figure parmi les plus faibles de métropole. **Le Loir-et-Cher se situe au 2<sup>ème</sup> rang des départements avec moins de 19 bénéficiaires pour 1 000 personnes âgées de 60 ans ou plus.**

En ce qui concerne les allocataires des minima sociaux, **le département comptait 8 155 allocataires du RSA fin 2012, soit une hausse de 6,8% en un an** (+5,1% en France métropolitaine). En ajoutant les ayants-droit, ce sont plus de 18 000 personnes qui en bénéficient (5,5% de la population). Ainsi, le Loir-et-Cher se classe au 38<sup>ème</sup> rang national. En outre, plus de 4 600 personnes bénéficient de l'Allocation adultes handicapés et 1 700 personnes perçoivent le minimum vieillesse.

Alors, comment enrayer l'augmentation de la pauvreté en France qui concerne de façon croissante les enfants, les jeunes, les seniors, les familles monoparentales et les immigrés ?

Quelles nouvelles solutions mettre en œuvre dans un monde en mutation profonde marqué par la montée de l'individualisme, le manque d'argent public, la demande de réponses personnalisées ? Comment le concept de « reste à vivre », sur lequel le CNLE s'est penché dans son dernier rapport, permet-il de mieux identifier les populations en difficulté ?

Et demain ? Un nouveau contrat social, fondé sur une gouvernance partagée et mieux coordonnée, est-il envisageable à moyen et long terme ?

**Tant d'interrogations auxquelles Etienne Pinte répondra en apportant les propositions concrètes émises par le CNLE.**

<sup>1</sup> Seuil de pauvreté mensuel en 2010 (60% de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population) : 964 € pour une personne seule. / Source des chiffres : INSEE, Revenus disponibles localisés 2010 ; DREES pour les données relatives aux minima sociaux.